

# TARIFS TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS

en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016



Les tarifs proposés sont basés sur les revenus et la composition de la famille, calculés à partir du Quotient Familial (QF).

Pour connaître son QF, consulter sur [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com) page « Transports » ou se renseigner à l'Agence Mobilité.



La carte est à conserver!  
Sa durée de validité est de 5 ans!

## LE SUPPORT DES TITRES: LA CARTE OÙRA!

- Obtention d'une carte OÙRA!: 5 €
- Renouvellement de la carte (à l'issue de la période de validité): 3 €
- Remplacement en cas de perte, vol ou dégradation (carte nominative uniquement): 8 €

## LES TITRES DU PAYS VOIRONNAIS À CHARGER SUR LA CARTE OÙRA!

### LES ABONNEMENTS

#### → Tout public

Quotient Familial (QF)	ANNUEL	MENSUEL
sup. à 810	255€	28€
641-810	153€	17€
411-640	76,50€	8,50€
jusqu'à 410	27€	3€

#### → Jeunes moins de 26 ans\*

Quotient Familial (QF)	ANNUEL	MENSUEL
sup. à 810	70€	8€
641-810		
411-640	45€	5€
jusqu'à 410	27€	3€

LES ABONNEMENTS PAYS VOIRONNAIS PERMETTENT D'EMPRUNTER ÉGALEMENT LES LIGNES TRANSISÈRE À L'INTÉRIEUR DU PAYS VOIRONNAIS.

\* Pour les enfants de moins de 11 ans, application du tarif minimum quel que soit le QF.

### LES TITRES OCCASIONNELS

TITRE	TARIF
<b>Ticket unité</b> (vendu uniquement dans les véhicules) Pour circuler librement pendant 1 heure (aller-retour autorisé) sur les lignes du Pays Voironnais. Accepté en correspondance sur les lignes Transisère à l'intérieur du territoire.	1,20€
<b>Carte 10 trajets</b> Pour circuler librement pendant 2 heures (aller-retour autorisé) sur les lignes du Pays Voironnais. Acceptée en correspondance sur les lignes Transisère à l'intérieur du territoire.	9€
<b>Ticket Tribu</b> pour 2 à 5 personnes, valable toute la journée sur les lignes du Pays Voironnais.	3,50€
<b>Billet groupe</b> pour 10 à 30 personnes pour un aller-retour dans la journée sur les lignes du Pays Voironnais.	18€

#### Gratuité:

- > Pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte payant.
- > Pour les accompagnateurs d'une personne handicapée avec nécessité d'accompagnement.

#### Temps de validité du ticket:

- > Ticket unité: 1 heure.
- > Carte 10 trajets: 2 heures.

LE TRAJET À 0,90€ GRÂCE À LA CARTE 10 TRAJETS!

Les titres réduits sont accordés sur justificatifs + photo d'identité, prouvant droit à réduction et donnant lieu à l'établissement d'une carte OÙRA! nominative, délivrée à l'Agence Mobilité de Voiron.

AGENCE MOBILITÉ • 4, av. des Frères Tardy à Voiron

04 76 05 03 47 - [www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

[transport@paysvoironnais.com](mailto:transport@paysvoironnais.com)

Pays Voironnais  
mobilité